



Berne, le 7 septembre 2022

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

**Placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive (modification de la LPP) : ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

Le 7 septembre 2022, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive (modification de la LPP).

Nous vous invitons à participer à cette procédure de consultation. Comme il s'agit de la prolongation limitée dans le temps d'un article de loi existant et que ce dernier devrait, si possible, rester en vigueur sans interruption après la date d'expiration prévue, le délai de consultation est réduit à deux mois. Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 7 novembre.2022.

Le projet vise à prolonger de quatre ans la validité de l'art. 60b de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Ce dernier permet à l'institution supplétive LPP de placer auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF), jusqu'à un montant maximal de 10 milliards de francs, la fortune provenant des comptes de libre passage qu'elle gère, à condition que son taux de couverture soit inférieur à 105 % dans le domaine du libre passage.

Nous vous invitons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, à prendre position sur la modification proposée et sur le rapport explicatif.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sous [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous.



Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique ( **prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[joseph.steiger@bsv.admin.ch](mailto:joseph.steiger@bsv.admin.ch)

M. Joseph Steiger (tél. +41 58 462 94 18) et M<sup>me</sup> Silvia Basaglia (tél. +41 58 463 22 53) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset  
Conseiller fédéral